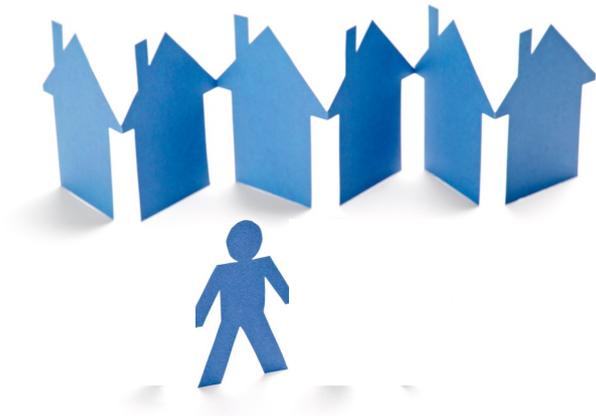


## Le POLE HEBERGEMENT



### ♦ ATR

#### (Appartements Thérapeutiques Relais)

7 appartements sur Colmar et 4 sur Mulhouse

### ♦ PARIS

#### (Programme d'Accompagnement de prévention à la Récidive et d'Insertion Sociale)

4 appartements sur Mulhouse

### ♦ TIPI

#### (Trait d'union pour l'Insertion en Parcours Individuel)

2 appartements sur Colmar

### ATR

L'accueil en appartement permet de favoriser la prise en charge sanitaire et l'insertion socio-professionnelle pour des personnes consommant des substances psychoactives.

La durée maximale de prise en charge est de 2 ans.

Un dossier de candidature (médico-social) doit être rempli et accompagné d'une lettre de motivation.

Si le dossier est complet il passe alors en CASS (Commission d'Admission, de Suivi et de Sortie) pour voir si la demande est recevable et correspond aux critères d'admission.

### PARIS et TIPI

Ces dispositifs permettent d'accompagner vers la réinsertion des personnes consommant des substances psychoactives et qui sont sous main de justice.

La durée de prise en charge varie en fonction de la durée de la mesure judiciaire.

Un dossier de candidature (médico-social) doit être rempli et accompagné d'une lettre de motivation.

Si le dossier est complet il passe alors en CASS (Commission d'Admission, de Suivi et de Sortie) pour voir si la demande est recevable et correspond aux critères d'admission.

**Pour toute information, contacter :**

**Association Argile CSAPA Colmar**  
15 rue de Peyerimhoff - 68000 COLMAR  
Tél. : 03 89 24 94 71 - Fax : 03 89 24 94 39

**MULHOUSE : 06 74 13 55 34 - PH-Mulhouse@argile.fr**

**COLMAR : 06 80 22 15 14 - PH-Colmar@argile.fr**